

(2026-07-02)

Cet addenda fait partie des plans et devis originaux et devra être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels. Les travaux affectés par cet addenda se conformeront aux plans et devis originaux, aux conditions générales, aux conditions générales complémentaires et à tout addenda émis antérieurement s'il en est. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux affectés par les addendas est inclus dans le montant de la soumission.



1. CAHIER DES CHARGES – DEVIS:

Section 00005 Instructions aux soumissionnaires

- La Date et heure limite de réception des soumissions est modifié par : **Le 14 juillet 2026 à 12h00pm (midi)**
- Le paragraphe 6.4.4 – Garantie de Soumission est remplacé par celui ici-bas :

Intentionnellement omis

Section 00021 Formulaire de soumissionnaires

- L'entrée dans la Liste des Prix Séparés Inclus à la Soumissions de F-2 – Formulaire de soumission est remplacé par celui ici-bas :

Intentionnellement omis

DOCUMENTS EN ANNEXE

- UC Instructions pour la publication de l'appel d'offres sur invitation 1 page

2. DESSINS D'ARCHITECTURE :

- .1 Les dessins d'architecture suivants sont modifiés et sont réémis, joints en annexe, et qui font partie intégrante du présent addenda (4 pages format A1) :

A-005 Devis, rév. 2

Division 02 – Démolition, Généralités. Article 1.1.3.1 annulé. La démolition du mobilier de laboratoire n'est pas incluse dans les travaux.

A-006 Devis, rév. 1

(2026-07-02)

Division 09 – Finitions, 9.3 Peinture, Généralités. Article 1.1.2 ajouté. Peinture des éléments électromécaniques ajouté à la portée de travaux.

Division 09 – Finitions, 9.3 Peinture, Produits. Article 2.1.2 ajouté. Spécification de peinture pour les éléments électromécaniques.

A-101 Plan de démolition et construction, rév. 3

Notes générales, note 9 modifié.

Notes particulières de démolition, note D11 modifié.

Notes particulières de construction, note C03 modifié.

Notes particulières de construction, note C05 modifié.

A-801 Plan d'aménagement et d'équipement, rév. 3

Liste d'équipement. Modification de la note *. Les travaux électromécaniques pour les équipements futurs sont ***hors contrat***.

Notes particulières services équipement. Modification des notes E04, E06 et E07. Les travaux mécaniques mentionnés sont ***hors contrat***.

Légende. La relocalisation des équipements existants à partir de H1017 n'est pas requise.

3. DOCUMENTS EN MÉCANIQUE :

.1 À venir en Addenda 3

4. DOCUMENTS EN ÉLECTRICITÉ :

.1 À venir en Addenda 3

FIN DE L'ADDENDA No 02